



# Fiche de données de sécurité

Canada

## Rubrique 1. Identification

Nom du produit

**Sepharose™ CL-2B Tricorn™ 10/150, 15-16 cm**

Numéro de catalogue

**29945785**



9 0 2 9 9 4 5 7 8 5

Type de produit

Liquide.

## Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

### Utilisations identifiées

Substances chimiques de laboratoire  
Chromatographie liquide.  
Recherche et développement scientifiques

Utilisation par les consommateurs

**Fournisseur** Cytiva

Amersham Place  
Little Chalfont  
Buckinghamshire  
HP7 9NA United Kingdom  
+44 1494 508000

**Importateur** Cytiva Canada

250 Howe Street, Suite 1400-C  
Vancouver, British Columbia, Canada, V6C 3S7  
1 800 463 5800

## En cas d'urgence

INFOTRAC

Outside of the United States, call 24 Hour number: 001-352-323-3500 (Call Collect)  
In the United States, call 24 Hour number: 1-800-535-5053

---

## Section 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

## Éléments d'étiquetage SGH

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une irritation des yeux.

### Conseils de prudence

#### Prévention

Porter des gants de protection: 1 à 4 heures (temps de protection): caoutchouc butyle, néoprène.  
Porter des vêtements de protection: Recommandé: blouse de laboratoire (sarrau). Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.  
Porter une protection auditive. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Se laver soigneusement après manipulation.



9 5 2 9 9 4 5 7 8 5

|  |   |
|--|---|
| <b>Intervention</b>                            | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. |
| <b>Stockage</b>                                | Non applicable.   |
| <b>Élimination</b>                             | Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.   |
| <b>Éléments d'une étiquette complémentaire</b> | Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue: 50 %   |

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| <b>Substance/préparation</b>          | Mélange         |
| <b>Autres moyens d'identification</b> | Non disponible. |

| <b>Nom des ingrédients</b> | <b>Synonymes</b>  | <b>% (p/p)</b> | <b>Numéro CAS</b> |
|----------------------------|---|----------------|-------------------|
| Agarose                    | Agarose gel beads; Sepharose; (2S,3R,4S, 5R,6R)-2-[[[(1S,3S,4S,5S,8R)-3-[(2S,3R,4S, 5S,6R)-2-[[[(1S,3R,4S,5S,8R)-3-4-dihydroxy-2,6-dioxabicyclo[3.2.1]octan-8-yl]oxy]-3,5-dihydroxy-6-(hydroxymethyl)oxan-4-yl]oxy]-4-hydroxy-2,6-dioxabicyclo[3.2.1]octan-8-yl]oxy]-6-(hydroxymethyl)oxane-3,4,5-triol | ≥45 - ≤70      | CAS: 9012-36-6    |
| Alcool éthylique           | Éthanol; ethanol; Alcool éthylique  | ≥10 - ≤30      | CAS: 64-17-5      |

**Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.**

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Contact avec les yeux</b> | Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.   |
| <b>Inhalation</b>            | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.  |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.  |
| <b>Ingestion</b>             | Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomé dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. |

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | Provoque une irritation des yeux.               |
| <b>Inhalation</b>            | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b>Ingestion</b>             | Aucun effet important ou danger critique connu. |

#### Signes/symptômes de surexposition



|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>irritation<br>larmoiement<br>rougeur |
| <b>Inhalation</b>            | Aucune donnée spécifique.   |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Aucune donnée spécifique.   |
| <b>Ingestion</b>             | Aucune donnée spécifique.   |

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Note au médecin traitant</b>  | Traitements symptomatiques requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.                       |
| <b>Traitements particuliers</b>  | Pas de traitement particulier.  |
| <b>Protection des sauveteurs</b> | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. |

**Voir Information toxicologique (section 11)****Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie****Moyens d'extinction**

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>   | Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO <sub>2</sub> , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse. |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b> | NE PAS utiliser de jet d'eau.  |

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Dangers spécifiques du produit</b> | Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. |
|---------------------------------------|--|

|   |  |
|---|--|
| <b>Produit de décomposition thermique dangereux</b> | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:<br>dioxyde de carbone<br>monoxyde de carbone |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Mesures spéciales de protection pour les pompiers</b> | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b> | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. |
|--|---|

**Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

|   |  |
|---|--|
| <b>Pour le personnel non affecté aux urgences</b> | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié. |
|---|--|

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Intervenants en cas d'urgence</b> | Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ». |
|--------------------------------------|--|

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Précautions environnementales</b> | Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). |
|--------------------------------------|---|

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Petit déversement</b> | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. |
|--------------------------|---|



|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>Grand déversement</b> | Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. |
|--------------------------|---|

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

|   |   |
|---|---|
| <b>Mesures de protection</b>                      | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient). |
| <b>Conseils sur l'hygiène générale au travail</b> | Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités</b> | Stocker entre les températures suivantes: 4 à 30°C (39.2 à 86°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation. |
|---|---|

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limits d'exposition professionnelle

##### **Nom des ingrédients**

Alcool éthylique

##### **Limits d'exposition**

##### **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)**

STEL 15 minutes: 1250 ppm.

TWA 8 heures: 1000 ppm.

##### **CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024)**

STEL 15 minutes: 1000 ppm.

##### **CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)**

STEL 15 minutes: 1000 ppm.

##### **CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) C3.**

VECD 15 minutes: 1000 ppm.

##### **CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)**

OEL 8 heures: 1000 ppm.

OEL 8 heures: 1880 mg/m³.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

#### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.



|  |   |
|--|---|
| <b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b> | Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |
|--|---|

**Mesures de protection individuelle**

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Mesures d'hygiène</b>             | Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.   |
| <b>Protection oculaire/faciale</b>   | Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux   |
| <b>Protection de la peau</b>         |  |
| <b>Protection des mains</b>          | Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de perçement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. 1 à 4 heures (temps de protection): caoutchouc butyle, néoprène |
| <b>Protection du corps</b>           | L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques. Recommandé: blouse de laboratoire (sarreau)   |
| <b>Autre protection pour la peau</b> | Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.  |
| <b>Protection respiratoire</b>       | En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.   |

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité**

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

**Apparence**

|   |   |
|---|---|
| <b>État physique</b>  | Liquide.                                  |
| <b>Couleur</b>  | Blanc à jaunâtre.                         |
| <b>Odeur</b>  | Alcoolisée. [Faible]                      |
| <b>Seuil olfactif</b>   | 180 ppm                                   |
| <b>pH</b>   | 5.5 à 8.5 [Conc. (% poids / poids): 100%] |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                              | Non disponible.                           |
| <b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b> | Non disponible.                           |
| <b>Point d'éclair</b>   | Vase clos: 38 à 43°C (100.4 à 109.4°F)    |
| <b>Durée de combustion</b>  | Non applicable.                           |
| <b>Vitesse de combustion</b>  | Non applicable.                           |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | Non disponible.                           |
| <b>Inflammabilité</b>   | Non disponible.                           |
| <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>        | Non disponible.                           |
| <b>Tension de vapeur</b>  | Non disponible.                           |

**Pression de vapeur à 20 °C**

| Nom des ingrédients | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
|---------------------|-------|-----|---------|-------|-----|---------|
|---------------------|-------|-----|---------|-------|-----|---------|

**Pression de vapeur à 50 °C**

|   |   |           |                |
|---|---|-----------|----------------|
| Alcool éthylique                            | 42.94865  | 5.7       |                |
| eau   | 17.5  | 2.3       |                |
| agarose                                     | 0   | 0         |                |
| <b>Densité de vapeur relative</b>           | Non disponible.   |           |                |
| <b>Densité relative</b>                     | Non disponible.   |           |                |
| <b>Solubilité(s)</b>                        |   |           |                |
| <b>Médias</b>                               | <b>Résultat</b>   |           |                |
| l'eau froide                                | Facilement soluble  |           |                |
| l'eau chaude                                | Facilement soluble  |           |                |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                | Non disponible.   |           |                |
| <b>Miscible avec l'eau</b>                  | Oui.  |           |                |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b> | Non applicable.   |           |                |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>      | Non disponible.   |           |                |
| <b>Nom des ingrédients</b>                  | <b>°C</b>   | <b>°F</b> | <b>Méthode</b> |
| Alcool éthylique                            | 455   | 851       | DIN 51794      |
| <b>Température de décomposition</b>         | Non disponible.   |           |                |
| <b>TDAA</b>                                 | Non disponible.   |           |                |
| <b>Viscosité</b>                            | Dynamique (température ambiante): Non disponible.<br>Cinématique (température ambiante): Non disponible.<br>Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible. |           |                |
| <b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>        | Non disponible.   |           |                |
| <b>Caractéristiques des particules</b>      |   |           |                |
| <b>Taille médiane des particules</b>        | Non applicable.   |           |                |

## Section 10. Stabilité et réactivité

|  |   |
|--|---|
| <b>Réactivité</b>                          | Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.   |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | Le produit est stable.  |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.  |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :<br>matières oxydantes   |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.  |

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Nom du produit ou de l'ingrédient

Alcool éthylique

##### Résultat

**Rat - Orale - DL50**

7060 mg/kg

**Effets toxiques:** Poumon, thorax ou respiration - Autres changements**Rat - Inhalation - CL50 Vapeur**

124700 mg/m³ [4 heures]

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Non disponible.



9 5 2 9 9 4 5 7 8 5

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Corrosion/irritation respiratoire**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Non disponible.

**Peau**

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Respiratoire**

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Mutagénicité des cellules germinales**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Cancérogénicité**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Classification**

**Nom du produit ou de l'ingrédient**

Alcool éthylique

**CIRC**

**NTP**

**ACGIH**

A3

**Toxicité pour la reproduction**

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -**

Non disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -**

Non disponible.

**Risque d'absorption par aspiration**

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** Provoque une irritation des yeux.

**Inhalation** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** Aucun effet important ou danger critique connu.



**Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Contact avec les yeux</b> | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>irritation<br>larmoiement<br>rougeur |
| <b>Inhalation</b>            | Aucune donnée spécifique.   |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Aucune donnée spécifique.   |
| <b>Ingestion</b>             | Aucune donnée spécifique.   |

**Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme****Exposition de courte durée**

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| <b>Effets immédiats possibles</b> | Non disponible. |
| <b>Effets différés possibles</b>  | Non disponible. |

**Exposition de longue durée**

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| <b>Effets immédiats possibles</b> | Non disponible. |
| <b>Effets différés possibles</b>  | Non disponible. |

**Effets chroniques potentiels sur la santé**

Non disponible.

|                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| <b>Conclusion/Résumé[Produit]</b> | Non disponible. |
|-----------------------------------|-----------------|

**Généralités** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** Aucun effet important ou danger critique connu.

**Valeurs numériques de toxicité****Estimations de la toxicité aiguë**

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|---|
| Alcool éthylique                  | 7000          | N/A            | N/A                    | 124.7                       | N/A   |

**Autres informations**

Les symptômes néfastes comprennent ce qui suit: anomalies du rein, anomalies hépatiques  
Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: dépression du système nerveux central

**Section 12. Données écologiques****Toxicité****Nom du produit ou de l'ingrédient**

Alcool éthylique

**Résultat**

**Aiguë - CL50 - Eau de mer**  
Poisson - Bleak - *Alburnus alburnus*

Taille: 8 à 10 cm

11 g/l [96 heures]

Effet: Mortalité

**Chronique - NOEC - Eau de mer**

Algues - Green algae - *Ulva pertusa*  
4.995 mg/l [96 heures]

Effet: Reproduction

**Aiguë - CE50 - Eau douce**

Crustacés - Ostracod - *Cypris subglobosa*  
1074 mg/l [48 heures]

Effet: Intoxication

**Chronique - NOEC - Eau douce**

Daphnie - Water flea - *Daphnia magna* - Néonate

Âge: <24 heures

100 µl/l [21 jours]

Effet: Mortalité

**Aiguë - CE50 - Eau de mer**



9 5 2 9 9 4 5 7 8 5

Algues - Green algae - *Ulva pertusa*Taille: 9.4 mm

3306 mg/l [96 heures]

Effet: Reproduction**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.**Persistante et dégradation****Nom du produit ou de l'ingrédient**

Alcool éthylique

**Résultat****Aérobique**

100% [20 jours] - Facilement

**Conclusion/Résumé[Produit]** Non disponible.**Nom du produit ou de l'ingrédient**

Alcool éthylique

**Demi-vie aquatique**

-

**Photolyse**

-

**Biodégradabilité**

Facilement

**Potentiel de bioaccumulation****Nom du produit ou de l'ingrédient**

Alcool éthylique

**LogK<sub>ow</sub>**

-0.35

**FBC**

0.66

**Potentiel**

Faible

**Mobilité dans le sol****Coefficient de répartition sol/eau** Non disponible.**Autres effets nocifs** Aucun effet important ou danger critique connu.**Section 13. Données sur l'élimination****Méthodes d'élimination**

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Section 14. Informations relatives au transport**

|  | <b>Classification pour le TMD</b> | <b>Classification pour le DOT</b> | <b>ADR/RID</b> | <b>IMDG</b> | <b>IATA</b> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------|-------------|-------------|
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------|-------------|-------------|

|                   |                 |                 |                 |                 |                |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| <b>Numéro ONU</b> | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated. |
|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | - | - | - | - | - |
|---|---|---|---|---|---|

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| <b>Classe de danger relative au transport</b> | - | - | - | - | - |
|---|---|---|---|---|---|

|                           |   |   |   |   |   |
|---------------------------|---|---|---|---|---|
| <b>Groupe d'emballage</b> | - | - | - | - | - |
|---------------------------|---|---|---|---|---|

|                                 |      |      |      |      |     |
|---------------------------------|------|------|------|------|-----|
| <b>Dangers environnementaux</b> | Non. | Non. | Non. | Non. | No. |
|---------------------------------|------|------|------|------|-----|



|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Autres informations</b> | <b>Remarks IATA</b><br>Special Provision A<br>58 - Aqueous solutions containing 24% or less alcohol by volume is not subject to these regulations. |
|----------------------------|--|

**Protections spéciales pour l'utilisateur** **Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Listes canadiennes

**INRP canadien** Les composants suivants sont répertoriés: ethanol

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** Aucun des composants n'est répertorié.

### Réglementations internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

**Canada** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**États-Unis** Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Historique

**Date d'impression** 10/15/2025

**Date d'édition/Date de révision** 10/15/2025

**Date de publication précédente** Aucune validation antérieure

**Version** 1

sds\_author@cytiva.com

### Légende des abréviations

ETA = Estimation de la toxicité aiguë  
FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux

IATA = Association internationale du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

NU = Nations Unies



**Procédure utilisée pour préparer la classification**

| <b>Classification</b>   | <b>Justification</b>                                 |
|---|--|
| LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3<br>IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B | Sur la base de données d'essais<br>Méthode de calcul |
| <b>Références</b>   | Non disponible.                                      |



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.